

**Dimanche 24 février à 15 h :**

**L'association « Pluri-Elles Algérie » et la Maison des Femmes de Montreuil**

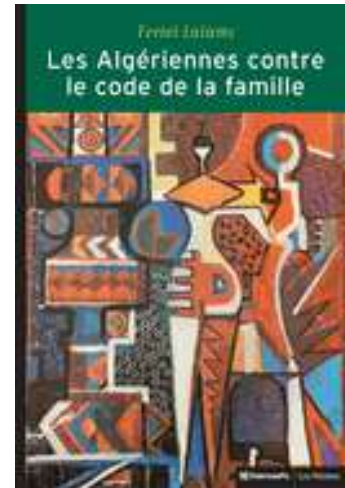
**organisent une rencontre-débat**

**autour du livre de Ferial Lalami « Les Algériennes contre le code de la famille, La lutte pour l'égalité »**

**Avec Samia Amour et son groupe musical Tighri Uzar – La voix des racines (chants berbères).**



**Ferial  
Lalami**



## **Les Algériennes contre le code de la famille, La lutte pour l'égalité**

Résumé du livre paru aux Presses de Sciences Po en 2012:

Loi discriminatoire promulguée en 1984, le code de la famille va à l'encontre de l'égalité entre les hommes et les femmes, promise pendant la lutte pour l'indépendance et énoncée par la Constitution. Il cristallise les actions menées par les Algériennes qui militent pour cette égalité.

Malgré un environnement politique fait d'obstacles et de contraintes – poids de la période coloniale qui a réduit le statut des femmes à un enjeu d'identité nationale ; limites imposées aux libertés publiques par un régime autoritaire ; cycle de violences extrêmes des années 1990 qui a paralysé l'activité politique et compromis la poursuite du mouvement – les associations ont toujours su, avec pragmatisme, trouver de nouvelles ressources, en particulier au niveau international. Un récit au plus près de la lutte des Algériennes pour le changement de leur statut, ponctué d'interrogations sur les perspectives qui leur sont ouvertes depuis la révision en trompe-l'œil du code de la famille en 2005 .

<http://www.pressessciencespo.fr/fr/livre/?GCOI=27246100015160>

# THÈSE DE DOCTORAT FERIAEL LALAMI :

► *Le mouvement des femmes en Algérie : stratégie de lutte contre le code de la famille*. Thèse de doctorat de sociologie, Université de Poitiers. **Jury** : M. Cacouault-Bitaud (directrice), Hafidha Chekir, Jules Falquet, Janine Mossuz-Lavau (présidente), Érik Neveu (rapporteur), Nouredine Saadi (rapporteur)

## Résumé de thèse :

L'adoption en 1984 du code de la famille révèle le statut que l'Etat assigne aux femmes. Cette loi est le fondement juridique sur lequel repose explicitement la relation de domination imposée aux femmes puisqu'elle mentionne le « devoir d'obéissance » de l'épouse.

Dans la contestation de l'adoption de la loi sur les rapports familiaux les associations de femmes vont

- démonter le mythe de l'égalité acquise par la participation des femmes à la lutte de libération et garantie par la Constitution
- construire la question de l'égalité entre hommes et femmes.

Le but de la recherche consiste à analyser les stratégies collectives et individuelles mises en œuvre dans les actions contre le code de la famille à partir des discours, formes d'organisation et des pratiques des associations de femmes en Algérie. Quels vont être les modèles historiques dont elles vont se réclamer ? Comment le mouvement va élaborer son identité, son autonomie, ses tactiques d'alliance, d'opposition dans un champ où il y a une forte imbrication de la sphère politique et religieuse ? Dans ce contexte le mouvement évite d'aborder de front la question des rapports sociaux de sexe se référant plutôt à des concepts universels : citoyenneté, égalité.

Le découpage chronologique choisi correspond au premier jalon de l'adoption de la loi en 1984 jusqu'à sa révision en 2005. A l'intérieur on trouve deux séquences :

- la séquence des mobilisations collectives jusqu'en 1992 pour la citoyenneté à part entière. L'argumentaire relève de la légitimité historique et du légalisme, arrière-plan normatif qui sous-tend les revendications. Le mouvement s'inscrit dans les luttes pour un Etat de droit où le principe de l'Egalité doit trouver une effectivité.
- à partir de 1992 le mouvement autonome des femmes traverse la période de violences politiques, qui va mettre à mal ses frontières. Le pouvoir algérien va utiliser la question des « femmes algériennes » pour se légitimer, notamment au plan international. Des associations de femmes vont focaliser leur discours sur la lutte contre l'islamisme comme priorité absolue en perdant de vue la revendication autour du statut personnel. Dans cette période on assiste à l'institutionnalisation de la question et vont émerger des figures féminines (fémocrates), dans un contexte de développement du discours sur le genre dans les organisations internationales. En 2005 la révision du code de la famille est un compromis bien en deçà de la revendication centrale du mouvement : abrogation du code de la famille et pour des lois égalitaires.

La séquence du reflux du mouvement oppositionnel, voire de sa dépolitisation, va paradoxalement être le temps de la publicisation de thèmes qui intéressent directement les rapports de domination, notamment à travers le traitement des violences faites aux femmes dont les politiques publiques vont se saisir en les traitant comme des problèmes sociaux.

Les mouvements de femmes ont imposé dans le débat politique l'idée d'un nécessaire changement dans le statut des femmes. Quelle sorte de féminisme a émergé ?

